Conseil d'administration 20-21 juin 2024

# <u>Point 13.2 de l'ordre du jour</u> : Mise à jour concernant les changements apportés au Conseil d'administration de la région Europe

#### Résumé

L'IPPF EN (*Réseau européen de l'IPPF*) est établie en Belgique en tant qu'*Association Internationale Sans But Lucratif (AISBL)*. En tant que telle, elle dispose de ses propres statuts juridiques, sous forme d'articles d'association et doit se conformer aux conditions obligatoires en vigueur en Belgique pour de telles associations. Ces statuts ont toujours étroitement lié l'IPPF EN à l'IPPF, notamment en stipulant qu'aucune modification ne peut y être apportée sans l'approbation de l'instance de gouvernance de l'IPPF.

Afin de garantir que la gouvernance des AM soit directement liée au Conseil d'administration de l'IPPF et non à celui de l'IPPF EN, aucune personne affiliée à une AM du Réseau européen de l'IPPF en tant que membre du personnel ou bénévole ne peut siéger au Conseil d'administration de l'IPPF EN (article 23.1 des articles d'association de l'IPPF EN). Le conseil d'administration de l'IPPF EN est restreint – trois membres au minimum et cinq au maximum venant de l'extérieur. Le présent document fournit au Conseil d'administration de l'IPPF une mise à jour sur les changements intervenus au sein du conseil d'administration de l'IPPF EN.

# **Action requise**

Le Conseil est invité à noter cette mise à jour.

# Contexte

#### Responsabilités du conseil d'administration de l'IPPF EN

Le conseil d'administration de l'IPPF EN se réunit au moins deux fois, et au maximum trois fois, par an. Il est chargé de prendre connaissance du rapport annuel, des comptes et du budget du réseau européen, ainsi que de convoquer une assemblée générale virtuelle, afin d'être en conformité avec la législation belge. L'assemblée générale de l'IPPF EN se tient normalement en juin pour permettre le traitement des comptes audités de l'exercice précédent et la prise en compte du budget de l'exercice en cours. Ainsi, l'approbation légale a toujours eu lieu *après* que toutes les procédures de l'IPPF ont été suivies. Le budget annuel, prévu par la loi belge, doit être soumis à l'AG par le conseil d'administration (*article 41 des statuts*) ; il s'agit en fait de la partie IPPF EN du budget du Secrétariat unifié qui aura déjà été approuvée par le Conseil d'administration de l'IPPF sept mois plus tôt.

# Renouvellement des administrateur-rice-s

Les mandats des membres du conseil, Lina Neeb (présidente), Sam Geuens (vice-président), Dirk Pyck, Felipe Rojas Lopez et Nathalie Bollen ont pris fin en 2024. Aucun d'entre elles/eux n'a souhaité se représenter, tou-te-s démissionnant lors de l'AG extraordinaire en ligne du 5 mars 2024.

Un comité de nomination avait été convoqué en 2023 avec pour objectif principal d'identifier et de recruter de nouveaux-elles membres au conseil. Ce comité était composé de Daniel Genberg, d'Esther Albarran et d'André Rubbens. Trois candidates furent présélectionnées puis présentées à l'Assemblée générale extraordinaire à fins d'élection. L'AG extraordinaire a ainsi élu Emma Achilli (présidente), Klaudia Szymus (vice-présidente) et Deekshitha Ganesan au CA de l'IPPF EN.

La première réunion du conseil nouvellement élu aura lieu le 10 juin 2024, avant l'AG qui se déroulera en ligne le 24 juin.

De brefs profils des membres du CA de l'IPPF EN sont présentés ci-dessous à titre de référence.

#### Emma Achilli

Elle a 15 ans d'expérience dans le domaine des droits humains, de la politique étrangère et du développement au sein des institutions de l'UE, avec un focus particulier sur les mécanismes de soutien à la société civile. Ces expériences lui ont permis d'acquérir une solide compréhension des mécanismes politiques et de financement, de la programmation et de la responsabilité devant le Parlement et la société civile, entre autres. Elle a travaillé pendant sept ans pour des ONG, dont cinq à la tête du bureau bruxellois d'une organisation internationale à but non lucratif au service des défenseurs des droits humains (DDH) en danger et de ses activités de plaidoyer auprès de l'UE en matière de politique, de financement et de mobilisation dans le cadre du soutien urgent aux DDH. Elle a également participé à des débats sur la protection, concernant à la fois le personnel et les défenseurs des droits humains, et elle possède une bonne connaissance des ONG et du droit relatif au secteur privé en Belgique.

#### Klaudia Szymus

Médecin polonais, elle a obtenu un diplôme de troisième cycle en sexologie. Depuis 2015, elle s'intéresse plus particulièrement à l'égalité et à la diversité des genres, à la diversité sexuelle et la santé sexuelle, en mettant en œuvre des approches intersectionnelles telles que les effets du changement climatique sur la SDSR, l'accès aux services des populations vulnérables ou les connaissances en matière de santé. De multiples programmes d'échange et une activité dans des environnements internationaux au cours des quatre dernières années lui ont également appris l'importance de la diversité des expériences et des points de vue pour créer des discussions signifiantes sur la SDSR et mettre au point des solutions à de nombreux problèmes.

# **Deekshitha Ganesan**

Avocate indienne spécialisée dans les droits humains, elle est actuellement chargée de mission à Transgender Europe (TGEU). Elle a travaillé sur les questions de genre et de sexualité, les droits des transgenres et la justice intersectionnelle en Inde et en Europe, les questions liées à la numérisation rapide des soins de santé et la façon dont cela affecte les droits à la santé. Au sein de TGEU, elle se concentre sur deux questions clés : l'accès aux soins de santé et le mouvement anti-droit actuel qui cible les droits des LGBTI tout comme les droits sexuels et reproductifs.